



Mon père veut vendre sa maison en viagé

Par **cocodutelle**, le **02/11/2015** à **17:21**

Bonjour,

Suite à ma séparation d avec mon conjoint, mon père qui est divorcé de ma mère depuis 1976 m a demandé d habiter le 1er étage de sa maison, j avoue que ça m arrangeait bien étant donné que je vis seule avec ma fille, et lui aussi, car ayant subi 2 avc, il n est pas prudent qu il reste seul. Sa maison est bâtie sur le terrain de mes grands parents, idem pour son plus jeune frère, qui y a aussi sa maison bien que terrain soit en indivision à cause d un problème de POS. Bref, j ai accepté à condition de faire des travaux et d aménager à mon goût, j ai donc fait un crédit, que je continue à payer, mon oncle et mon père qui étaient en froid se sont rapprochés, et mon oncle m a évincé petit à petit. Aujourd'hui, c est tendu, et mon oncle lui fait faire ce qu il veut, même se faire payer des vacances, sa façade, etc... Je viens d apprendre par un ami à mon père que la fille de mon oncle veut acheter sa maison en viager, ils ont déjà été voir le notaire qui apparemment est sceptique, car le prix est sous évalué. Que puis-je faire ? Je n y connais vraiment rien, mais mon père est manipulé, et je ne sais vraiment pas comment procéder.

Merci de votre aide.

Par **amajuris**, le **02/11/2015** à **17:59**

bonjour,

si le terrain sur lequel sont construites les maisons, est en indivision, les maisons sont en indivision aussi.

donc à priori, votre père n'est pas le seul propriétaire de la maison donc il faut l'accord de tous les indivisaires pour vendre un bien indivis.

ensuite il me semble compliquer de vendre en viager une partie d'un bien indivis.
il faudrait vous renseigner pour savoir si le terrain est toujours en indivision.
sinon, un père peut vendre son patrimoine et le dilapider sans l'accord de ses enfants.
salutations